



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CAHIERS D'ÉTUDES PÉNITENTIAIRES ET CRIMINOLOGIQUES

64



La consommation des produits de cantine en détention

Une analyse de la structure
de consommation des
personnes détenues dans
un contexte de forte inflation

Élise Drony,
Chargée d'études statistiques au bureau
de la donnée, de la recherche et de l'évaluation
de la direction de l'administration pénitentiaire

n° 64

INTRODUCTION

P.05

1. LA STRUCTURE DE CONSOMMATION DE BIENS EN DÉTENTION DANS LES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES EN GESTION PUBLIQUE EN 2022

P.07

2. LES EFFETS DE L'INFLATION SUR LA CONSOMMATION DE BIENS EN DÉTENTION DANS LES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES EN GESTION PUBLIQUE

P.18

CONCLUSION

P.24

INTRODUCTION

En 2022, sur l'ensemble des personnes ayant été détenues au moins une fois au cours de l'année, 88,1 % ont commandé et reçu au moins un produit à la cantine¹.

La cantine est définie comme le moyen pour les personnes détenues d'effectuer des achats à distance et d'avoir « *la possibilité d'acquérir divers objets, denrées ou prestations de service en supplément de ceux qui leur sont fournis gratuitement* »². Les produits disponibles sont généralement des « *denrées d'usage courant qui peuvent être consommées sans faire l'objet d'aucune préparation* »³, le catalogue variant d'un établissement à l'autre, avec l'interdiction de vendre des boissons alcoolisées, des médicaments ou des parfums.

Les personnes détenues peuvent ainsi se procurer du tabac, des produits alimentaires ou des produits d'hygiène pour améliorer leur quotidien. Elles ont accès à un type de produit chaque jour de la semaine et, grâce à un système de bon de commande, reçoivent leurs achats environ 7 jours après avoir passé la commande. Certains types de produits peuvent être commandés régulièrement, une à deux fois par semaine, comme le tabac. D'autres, comme les produits diététiques ou liés au sport, ne peuvent être commandés qu'une fois par mois. Enfin, les personnes détenues peuvent faire la demande pour des produits non présents dans le catalogue, sous réserve d'une validation du chef d'établissement.

Aussi, lorsque les prix varient, cela influence également les personnes détenues qui, en grande majorité, consomment régulièrement des produits « cantinés » au cours de leur passage en détention.

En outre, par son mode de livraison particulier, ses catalogues de produits définis et les possibilités restreintes de cuisine au sein de la cellule, la détention influence la façon dont les personnes détenues consomment. Leur structure de consommation, à savoir la répartition de l'ensemble de leurs dépenses, diffère de celle de la population générale. On peut donc s'interroger sur les effets d'un contexte inflationniste sur une population ayant ces modalités spécifiques de consommation.

La cantine est gérée soit directement par l'administration pénitentiaire (gestion publique), soit par un prestataire privé (gestion déléguée) :

- dans les établissements en gestion publique, la politique tarifaire fixe le prix de vente au prix d'achat,
- dans les établissements en gestion déléguée, les marges d'exploitation sont limitées à 10 % du prix de gros des produits⁴.

¹ Les personnes n'ayant jamais consommé en détention (11,9 % en 2022) sont en général des personnes restant un temps très court en prison ou des personnes avec de très faibles ressources.

² Art. R. 332-33 C. pénit. - Les personnes détenues reçoivent gratuitement une trousse de toilette comprenant des produits d'hygiène corporelle à leur arrivée (art. R. 212-14 C. pénit.) et ensuite, durant leur séjour en détention, trois distributions de repas par jour (art. R. 323-1 C. pénit.)

³ Art. R. 332-33 C. pénit.

⁴ OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS (OIP), « La cantine », dans : Le guide du prisonnier, Paris, La Découverte, « Guides », 2021, p. 189-193. URL : <https://www.cairn.info/le-guide-du-prisonnier--9782348064869-page-189.htm>

Ce *cahier d'études pénitentiaires et criminologiques* porte uniquement sur les effets du contexte inflationniste dans les établissements dont la cantine est en gestion publique (voir *encadré méthodologique*).

Pour répondre à ce questionnement, ce *cahier d'études pénitentiaires et criminologiques* propose d'abord de décrire et analyser la consommation de biens en détention à partir des produits commandés en 2022, en distinguant des profils types de consommateurs (I). Puis, nous montrerons les effets de l'inflation sur la population détenue (II).

ENCADRÉ MÉTHODOLOGIQUE

Source des données : les « bases cantine » (gestion publique)

Ce *cahier d'études pénitentiaires et criminologiques* a été réalisé à partir des « bases cantine » issues de GENESIS⁵. Ces bases recensent l'ensemble des produits commandés à la cantine par les personnes détenues depuis 2019 grâce aux saisies effectuées dans les régies des comptes nominatifs⁶. On trouve donc des informations comme la date de commande, la date de livraison, le nom du produit commandé, la quantité commandée et livrée et le prix du produit commandé. Les analyses ne portent ici que sur la **consommation réelle, à savoir les produits commandés et effectivement livrés aux personnes détenues**. Lorsqu'un produit a été commandé, mais n'a jamais été livré, il n'est pas pris en compte. Cela peut arriver lorsqu'une personne détenue n'a pas assez d'argent sur son compte ou que le fournisseur n'a plus assez de produits en stock.

Les données sont saisies dans GENESIS uniquement pour les établissements dont la cantine est en **gestion publique**. Par conséquent, seul ces établissements ont pu être analysés, soit 106 établissements sur 184. Parmi ces établissements, on compte 61 maisons d'arrêt, 22 centres pénitentiaires, 14 centres de détention, 6 maisons centrales et 3 établissements pour mineurs. Ces derniers représentaient **34 740 personnes détenues au 1^{er} juillet 2023, soit 46,6 % de l'ensemble de la population détenue** et une moyenne de 331 personnes détenues par établissement contre 403 au niveau de l'ensemble des établissements.

⁵ L'application GENESIS (GEstion Nationale des personnes Écrouées pour le Suivi Individualisé et la Sécurité) gère le suivi et les conditions de prise en charge par l'administration pénitentiaire d'une personne placée sous main de justice écrouée, de son écrou initial jusqu'à sa levée d'écrou libération (art. R. 240-1 et s. C. pénit.).

⁶ Au sein des établissements pénitentiaires, un compte nominatif est ouvert pour chaque personne détenue afin d'assurer la gestion des transactions financières (dépenses et recettes). La régie des comptes nominatifs saisit les opérations comptables dans le logiciel GENESIS.

1. LA STRUCTURE DE CONSOMMATION DE BIENS EN DÉTENTION DANS LES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES EN GESTION PUBLIQUE EN 2022

A. Une consommation orientée vers le tabac et les produits alimentaires

En 2022, 13,7 millions de produits ont été livrés aux personnes détenues, pour un montant global de cantine de 54 millions d'euros dans les établissements en gestion publique. La répartition des dépenses globales permet de voir les postes de dépense les plus importants en détention (tableau 1).

En 2022

13,7 M

produits livrés aux personnes détenues

Tableau 1 : répartition des dépenses de cantines des personnes détenues par catégorie de produits en 2022

Tabac	43,6 %
Pains et céréales	8,4 %
Boissons	7,9 %
Viande	7,2 %
Lait, fromage et œufs	5,8 %
Sucre, confiture, miel, chocolat et confiserie	3,8 %
Légumes	3,7 %
Produits d'hygiène	3,4 %
Café, thé et cacao	2,3 %
Autres catégories de produits ⁷	14 %

Lecture : 43,6 % des dépenses de cantine en 2022 étaient des dépenses de tabac.

Champ : personnes détenues ayant commandé et reçu au moins un produit dans les établissements dont la cantine est en gestion publique.

Une des spécificités de la consommation en détention est la place très importante du tabac dans les dépenses globales des personnes détenues : 43,6 % des dépenses de 2022 concernaient le tabac. Outre des possibles habitudes de tabagie prises à l'extérieur, d'après les résultats du projet TABAPRI⁸, la consommation de tabac en détention est élevée pour deux raisons. Tout d'abord, le tabac est un moyen de tenir dans un monde d'incertitudes : *« la fonction apaisante [du tabac] est renforcée dans un espace où l'on vit coupé du monde extérieur, où son avenir dépend des décisions des juges, où la privation est grande et où la peur et l'hostilité sont fortes »*. De plus, le tabac est vu comme un moyen de rythmer la journée et de soulager la peine de personnes détenues, de *« remédier à l'ennui du temps vide de la détention »*.

Par ailleurs, l'alimentation en détention est constituée à la fois des repas fournis à tous par l'administration et des produits achetés à la cantine. Les personnes détenues consomment divers produits afin de s'alimenter autrement que par la restauration collective, que ce soit pour compléter les repas du midi ou du soir (plutôt salé) ou le petit-déjeuner (plutôt sucré).

Pour se procurer une alternative en produits salés, les personnes détenues consomment beaucoup de produits de la catégorie « Pains et céréales », « Lait, fromage et œufs » et « Viande ». Les produits les plus consommés sont des féculents, comme le riz ou les pâtes, des œufs, de la crème fraîche ou de la viande. La viande consommée par les personnes détenues ne nécessite en général pas de cuisson particulière en cellule, comme du poulet déjà cuit, du jambon en tranche, du saucisson ou du chorizo. Toutefois, lorsque les personnes détenues disposent du

matériel nécessaire à la cuisson, ils ont la possibilité de cuire de la viande dans leur cellule. C'est pour cela que certains produits comme des lardons, des blancs de poulet ou des cordons bleus sont également achetés.

Pour le petit-déjeuner et les produits sucrés, les personnes détenues consomment beaucoup de céréales, du pain de mie, des biscuits ou des madeleines (catégorie « Pains et céréales »). Ils achètent également du lait (catégorie « Lait, fromage et œufs »), de la pâte à tartiner, du sucre en morceaux, des tablettes de chocolat et des barres chocolatées (catégorie « Sucre, confiture, miel, chocolat et confiserie »).

En « Boissons », les personnes détenues achètent principalement de l'eau de source, alternative à l'eau courante de leur cellule pour boire ou cuisiner. Ils achètent aussi des sodas, comme des boissons gazeuses au cola ou à l'orange, du thé glacé ou des jus.

Enfin, les personnes détenues consomment aussi des produits d'hygiène, pour compléter ceux fournis à leur arrivée en détention. Des produits de bases sont souvent commandés, comme du papier toilette, du gel douche, du déodorant ou du dentifrice.

⁷ Il s'agit de l'ensemble des catégories dont la part dans les dépenses des personnes détenues est inférieure ou égale à 2,0 %. On y retrouve des catégories variées comme les fruits, les poissons, les huiles et graisses, les appareils électroménagers, le petit outillage ou encore les journaux.

⁸ PICOT-NGO, Clément, PROTAIS, Caroline, « Initiation et consommation de tabac chez les personnes détenues », Tendances, n°140 - Novembre 2020, Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies (OFDT).

Tableau 2 : répartition par déciles du montant annuel dépensé en 2022

1 ^{er} décile	48
2 ^e décile	110
3 ^e décile	194
4 ^e décile	302
5 ^e décile	443
6 ^e décile	644
7 ^e décile	919
8 ^e décile	1333
9 ^e décile	2063

Lecture : 30% des personnes détenues ayant le moins consommé ont dépensé moins de 194 € en 2022.

Champ : personnes détenues ayant commandé et reçu au moins un produit dans les établissements dont la cantine est en gestion publique.

En moyenne en 2022,
les personnes détenues ont dépensé

799 €

pour cantiner.

En moyenne en 2022, les personnes détenues ont dépensé 799 € pour cantiner. Cette moyenne masque cependant de fortes disparités (tableau 2) :

- **50%** des personnes détenues ont dépensé moins de 443 € dans l'année
- les **10 %** des personnes ayant le moins dépensé ont consommé moins de 48 € en 2022 alors que les **10%** des personnes ayant le plus dépensé ont consommé plus de 2063 €.

Au-delà des niveaux de richesse variables entre les personnes détenues, la durée de détention est également variable et influence la manière de consommer. De fait, différents profils de consommateurs existent.

B. Six profils types de consommateurs en détention

Les personnes détenues n'ont pas toutes consommé de manière identique en 2022, que ce soit en matière de montant annuel ou de catégorie de produits.

On peut distinguer six types de profils de consommateurs parmi les personnes détenues.

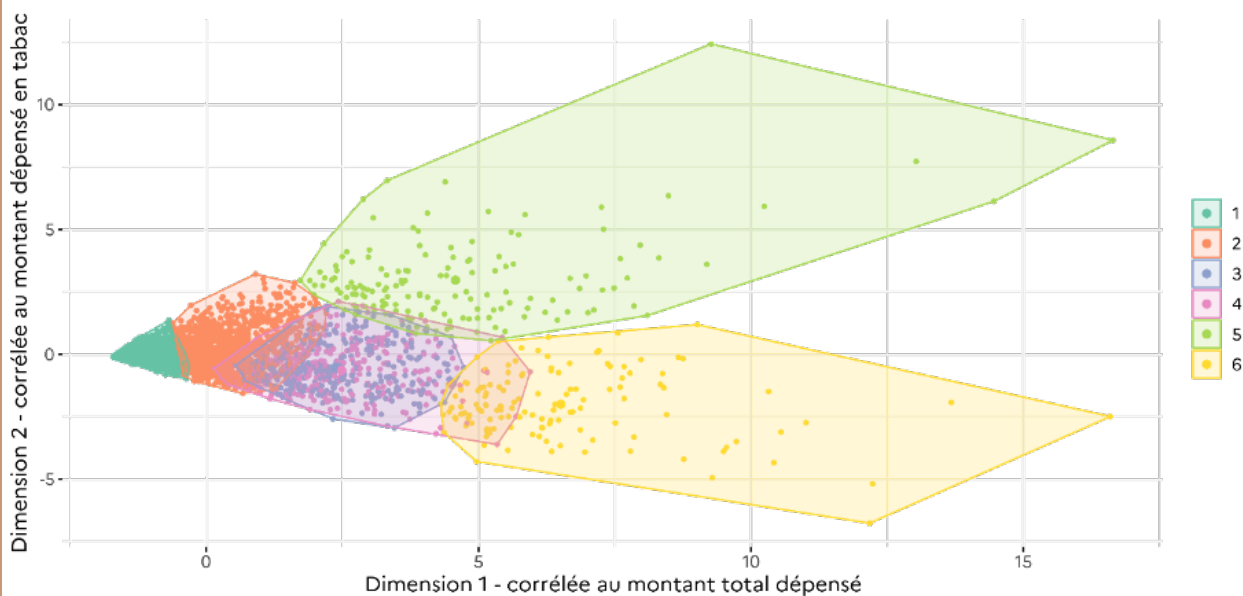
ENCADRÉ MÉTHODOLOGIQUE

Analyse en Composantes Principales et Classification Ascendante Hiérarchique

Pour caractériser les différences de structure de consommation entre les personnes détenues, la méthode de l'Analyse en Composantes Principales (ACP) a été utilisée sur 5 000 personnes sélectionnées aléatoirement parmi les personnes ayant consommé au moins une fois en 2022. Cette méthode permet de résumer, sur un nombre réduit d'axes factoriels, l'essentiel de l'information contenue dans les variables de départ. L'ACP a été réalisée sur 6 variables, constituant un regroupement des catégories de produits précédentes :

- Le montant total dépensé ;
- Le montant dépensé en tabac ;
- Le montant dépensé en produits alimentaires ;
- Le montant dépensé en boissons ;
- Le montant dépensé en appareils ménagers, électroniques ou en outils.

Dans notre étude, deux axes factoriels résument 80% des variations de consommation d'une personne détenue à l'autre : un axe fortement corrélé au montant total annuel dépensé et un autre fortement corrélé au montant dépensé en tabac. On peut ainsi placer chaque personne de l'échantillon sur un graphique à deux dimensions.



Lecture : chaque point correspond à un individu. Un haut score dans une des dimensions signifie que le montant dépensé est élevé. Un individu situé en haut à droite du graphique est un individu ayant dépensé beaucoup d'argent au total et beaucoup d'argent en tabac. Un individu situé en bas à droite est un individu ayant dépensé beaucoup d'argent au total, mais peu d'argent en tabac.

Champ : personnes détenues ayant consommé au moins une fois en 2022 dans les établissements dont la cantine est en gestion publique.

À partir de la position de l'ensemble des personnes détenues sur ces axes factoriels, une Classification Ascendante Hiérarchique (CAH) a été réalisée pour rassembler en plusieurs groupes de consommateurs les individus dont les coordonnées sont proches sur ces différents axes. Les résultats de cette CAH permettent de partitionner en six groupes homogènes les 5 000 personnes détenues.

Tableau 3 : part de chaque groupe de consommateur parmi les personnes détenues

1 – les personnes détenues « de passage »	56,8 %
2 – les personnes détenues aux dépenses modérées	24,9 %
3 – les personnes détenues « déjà installées »	7,0 %
4 – les personnes détenues « qui s'installent »	5,6 %
5 – les personnes détenues très consommatrices de tabac	3,0 %
6 – les personnes détenues très consommatrices d'autres produits	2,6 %

Lecture : 56,8 % des personnes détenues font partie du groupe de consommateur n° 1.

Champ : personnes détenues ayant consommé au moins une fois en 2022 dans les établissements dont la cantine est en gestion publique.

Les deux premiers groupes de consommateurs sont des groupes dont la consommation s'explique en partie par une durée plus faible passée en détention en 2022 par rapport aux autres groupes.

a. Le groupe 1 : les personnes détenues « de passage »

Les personnes détenues « de passage » représentent 56,8% de la population (tableau 3). Il s'agit de personnes plutôt jeunes qui ont passé à peine plus d'un tiers de l'année 2022 en détention. La plupart sont des personnes entrées en détention au cours de l'année 2022 et les autres ne sont restées que brièvement, ayant bénéficié d'un aménagement de peine ou d'une sortie définitive au cours de l'année. Le quantum ferme toutes affaires confondues médian de ces personnes est de neuf mois.

Dès lors, ces personnes ont dépensé en moyenne 215 € en 2022 contre 758 € pour la population générale (graphique 1).

La répartition de ces dépenses par catégories de produit est proche de celle de la population générale, à la seule différence du tabac, qui occupe une place plus importante (environ

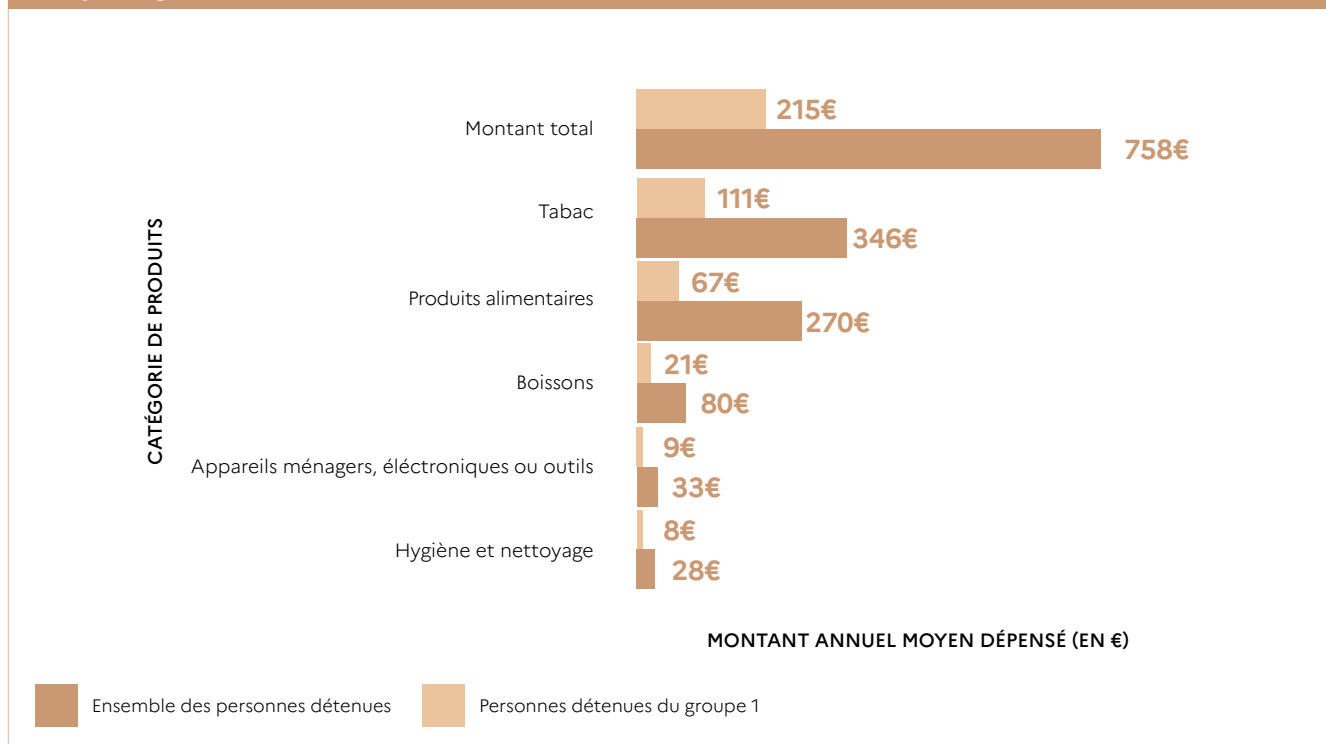
Les personnes détenues « de passage »
représentent

56,8 %

de la population

52 % contre 46 % pour l'ensemble des personnes détenues), et des produits alimentaires, dont la place est moins importante (environ 31 % contre 36 % pour l'ensemble des détenus).

Graphique 1 : montant annuel moyen dépensé par catégories chez les personnes détenues « de passage », en 2022



Lecture : les personnes détenues du groupe 1 ont dépensé 215 € en moyenne en 2022, contre 758 € chez l'ensemble de la population détenue.

Champ : personnes détenues ayant commandé et reçu au moins un produit en 2022 dans les établissements dont la cantine est en gestion publique.

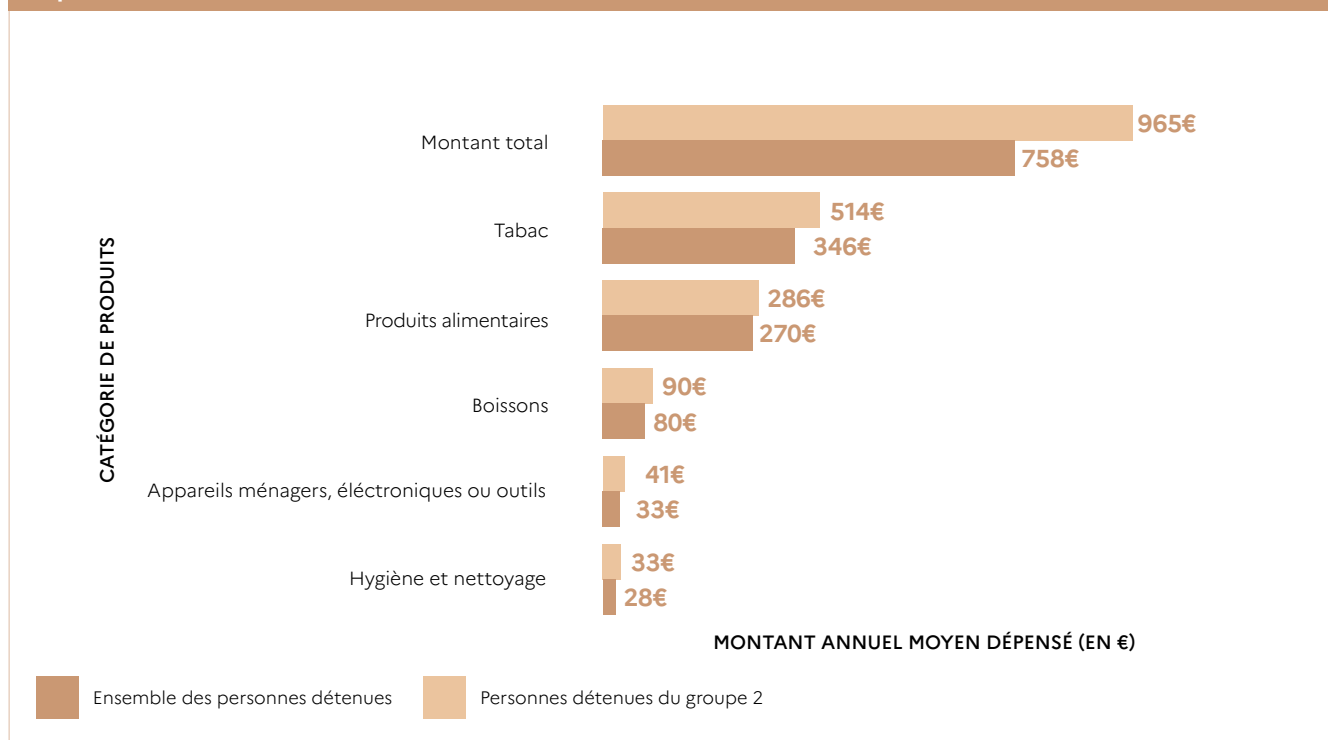
b. Le groupe 2 : les personnes détenues aux dépenses modérées

Les personnes détenues aux dépenses modérées représentent un quart de la population (*tableau 3*). Elles sont moins jeunes que les personnes détenues du premier groupe et ont passé davantage de temps en détention : en moyenne, elles ont passé 60% de l'année 2022 en détention. Elles sont également incarcérées pour une durée plus longue : leur quantum ferme toutes affaires confondues médian est d'un an et quatre mois.

Cela explique en partie un montant global dépensé plus élevé que celui des personnes détenues «de passage». En moyenne en 2022, elles ont consommé 965€ contre 758€ en population générale (*graphique 2*). La répartition de ces dépenses par catégories de produits est proche de celle du premier groupe.

Les personnes des groupes suivants sont restées en moyenne plus des trois quarts de l'année 2022 en détention. Ils ont donc davantage consommé que les deux premiers groupes et peuvent être comparés «à durée de détention en 2022 égale».

Graphique 2 : montant annuel moyen dépensé par catégories chez les personnes détenues aux dépenses modérées, en 2022



Lecture : les personnes détenues du groupe 2 ont dépensé 965€ en moyenne en 2022, contre 758€ chez l'ensemble de la population détenue.

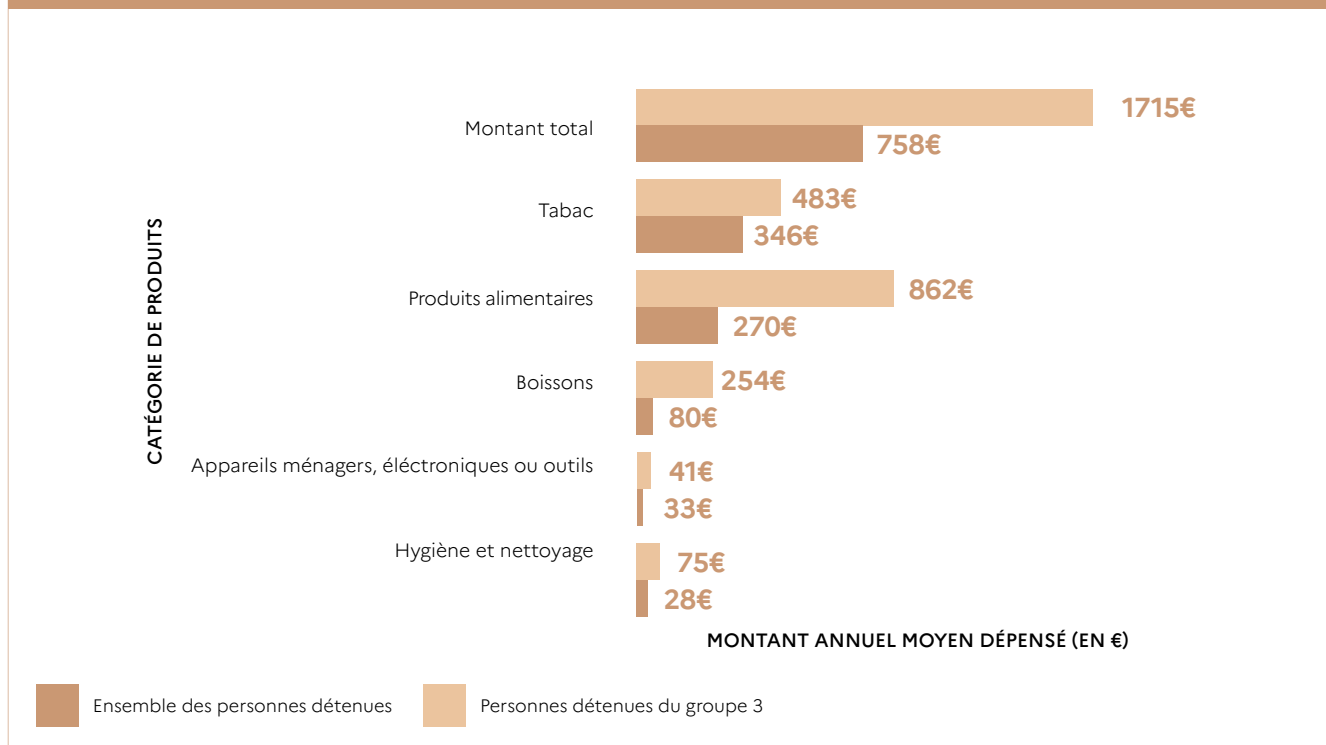
Champ : personnes détenues ayant commandé et reçu au moins un produit en 2022 dans les établissements dont la cantine est en gestion publique.

c. Le groupe 3 : les personnes détenues « déjà installées »

Les personnes détenues « déjà installées » représentent 7,0 % de l'ensemble des personnes détenues (tableau 3). Leurs dépenses peuvent être qualifiées d'importantes, environ deux fois plus élevées que la moyenne (1 715 € contre 758 € - graphique 3). Ces personnes sont moins jeunes que la population générale et sont incarcérées depuis plus longtemps. En effet, au 1^{er} janvier 2022, 43,3 % des personnes détenues du groupe 3 étaient en détention depuis plus d'un an, contre 19,1 % en population générale. Elles sont aussi condamnées à des peines fermes toutes affaires confondues plus élevées, avec une médiane à trois ans.

En détention depuis plus longtemps et pour plus longtemps, ces personnes ont développé des habitudes de consommation et d'alimentation dans leurs cellules : une part importante de leurs dépenses est consacrée aux produits alimentaires (50 %, soit 14 points de plus que l'ensemble de la population détenue) et aux boissons (15 %, soit 4 points de plus). Elles ont également la particularité de dépenser moins de tabac que l'ensemble de la population détenue en proportion de leur budget : le tabac y représente 28 % contre 46 % en moyenne nationale.

Graphique 3 : montant annuel moyen dépensé par catégories chez les personnes détenues « déjà installées », en 2022

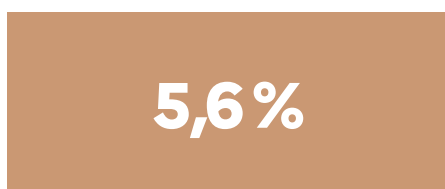


Lecture : les personnes détenues du groupe 3 ont dépensé 1 715 € en moyenne en 2022, contre 758 € chez l'ensemble de la population détenue.

Champ : personnes détenues ayant commandé et reçu au moins un produit en 2022 dans les établissements dont la cantine est en gestion publique.

d. Le groupe 4 : les personnes détenues « qui s'installent »

Les personnes détenues « qui s'installent »
représentent



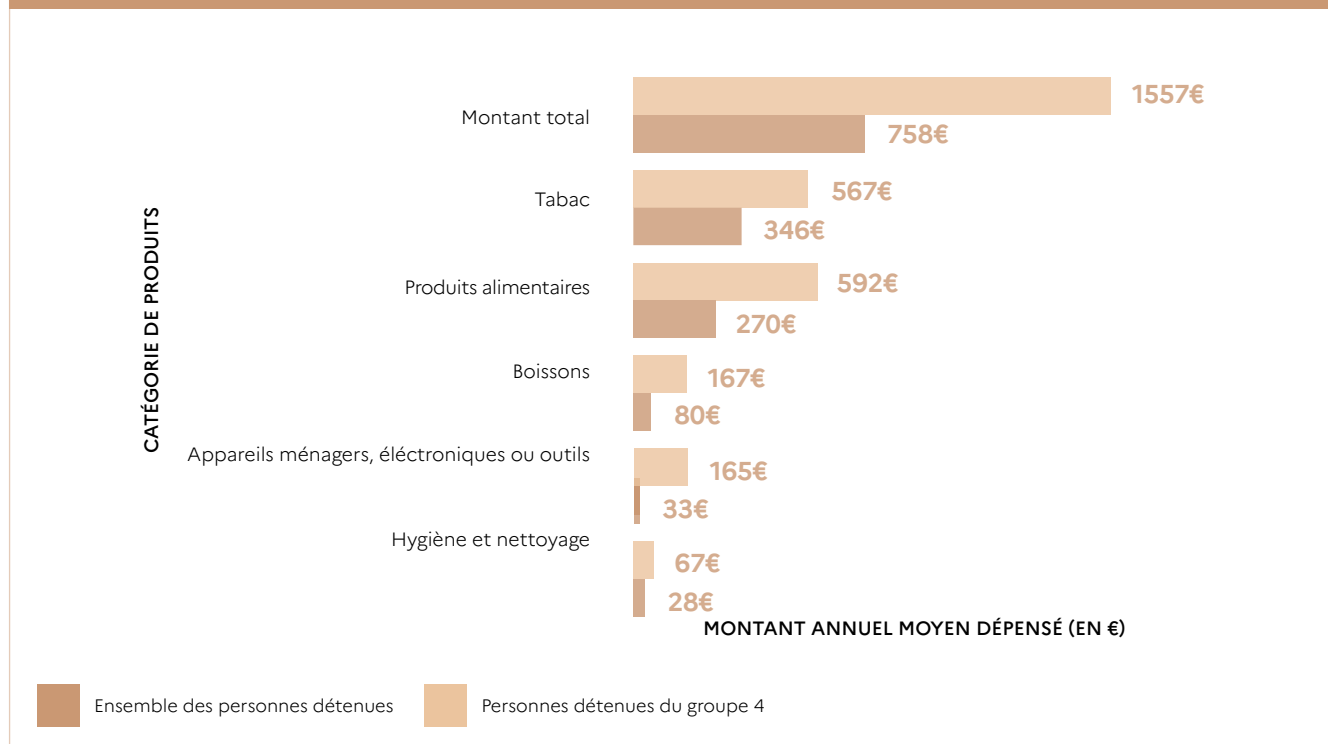
de la population

Les personnes détenues « qui s'installent » représentent 5,6% de la population. Elles ont également des dépenses importantes, de deux fois supérieures à celle de la moyenne nationale (1557 € contre 758 € - *graphique 4*). Ces personnes ont la particularité d'être, pour 46,8% d'entre elles, entrées en détention en 2022, tout en ayant un quantum ferme médian toutes affaires confondues d'environ un an et neuf mois.

Par rapport aux « personnes détenues installées », les « personnes détenues qui s'installent » ont consommé bien davantage d'appareils ménagers, électroniques ou d'outillage. Cette catégorie représente 11% de leurs dépenses, contre 4% en population générale et contient des produits qu'on achète souvent qu'une seule fois, comme une plaque de cuisson ou une radio. L'arrivée récente en détention de ces personnes, pour une durée relativement longue par rapport aux deux premiers groupes de consommateurs, semble expliquer ces dépenses.

En proportion de leurs dépenses, le tabac occupe également une place plus forte (36%) que chez les personnes du groupe 3, même si elle reste inférieure à la moyenne nationale (46%).

Graphique 4 : montant annuel moyen dépensé par catégories chez les personnes détenues « qui s'installent », en 2022.



Lecture : les personnes détenues du groupe 4 ont dépensé 1557 € en moyenne en 2022, contre 758 € chez l'ensemble de la population détenue.

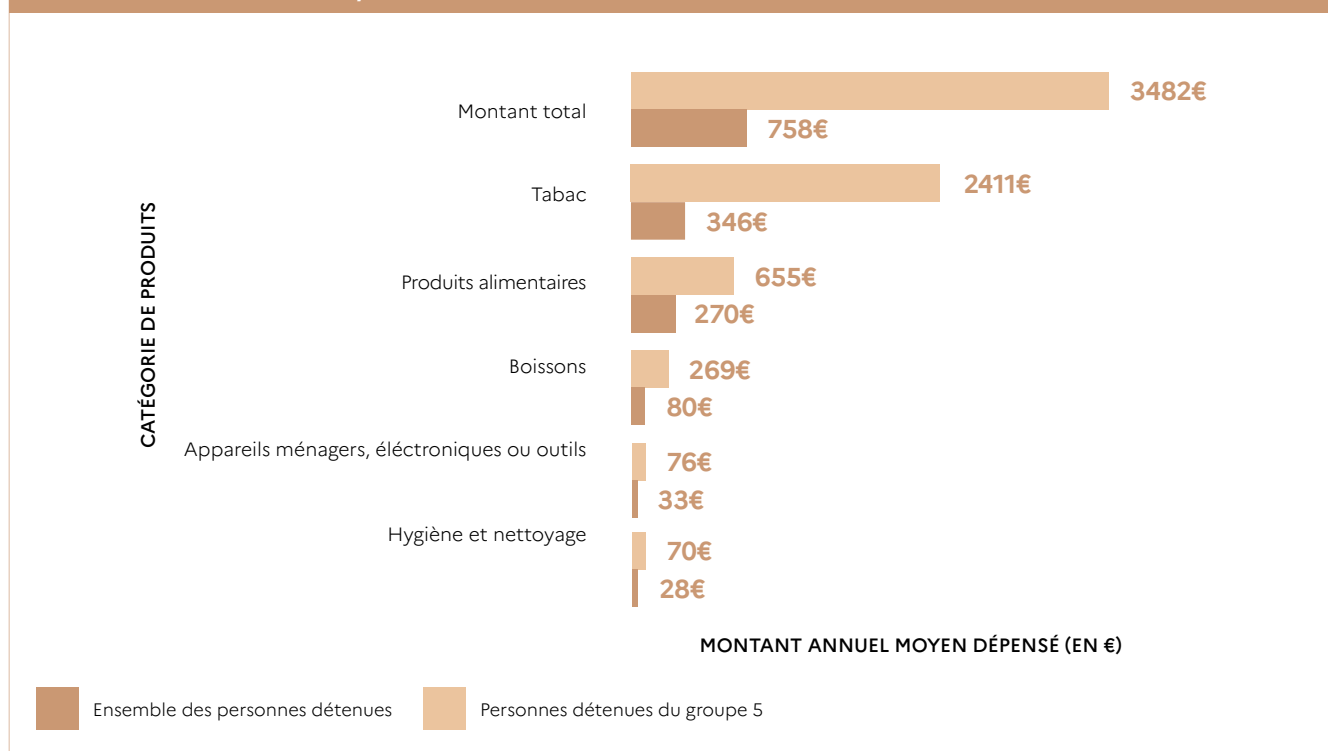
Champ : personnes détenues ayant commandé et reçu au moins un produit en 2022 dans les établissements dont la cantine est en gestion publique.

e. Le groupe 5 : les personnes détenues très consommatrices de tabac

Les personnes détenues très consommatrices de tabac représentent 3,0% de la population en détention (tableau 3). Il s'agit d'un groupe plus âgé, avec un âge médian de 40 ans contre 32 en population générale. Ils sont en détention depuis longtemps et pour longtemps, avec un quantum de peine médian de plus de trois ans. Leurs dépenses annuelles moyennes sont cependant plus importantes, de plus de quatre fois supérieures à celles de l'ensemble des personnes détenues (3 482 € contre 758 € - graphique 5).

Ces personnes se distinguent par la place très forte du tabac (69% de leurs dépenses) dans leur consommation. La part de leurs dépenses consacrées aux autres catégories de produits est donc faible. Il s'agit de personnes plus « riches » que celles du groupe 3, ayant fait le choix de dépenser ce surplus de revenus dans le tabac. Ce n'est pas le choix fait par les personnes du groupe suivant.

Graphique 5 : montant annuel moyen dépensé par catégorie chez les personnes détenues très consommatrices de tabac, en 2022



Lecture : les personnes détenues du groupe 5 ont dépensé 3 482 € en moyenne en 2022, contre 758 € chez l'ensemble de la population détenue.

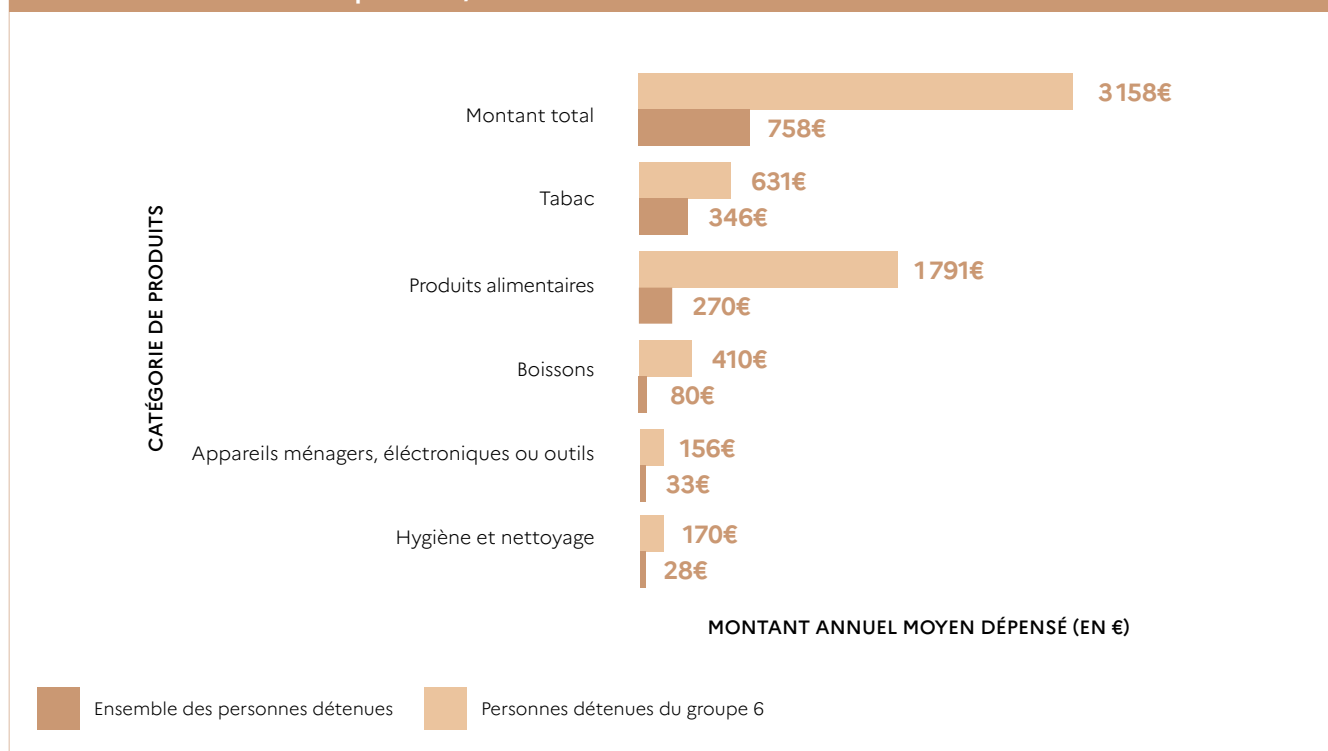
Champ : personnes détenues ayant commandé et reçu au moins un produit en 2022 dans les établissements dont la cantine est en gestion publique.

f. Le groupe 6 : les personnes détenues très consommatrices d'autres produits

Les personnes détenues très consommatrices d'autres produits représentent 2,6% de la population détenue (tableau 3). Comme pour le groupe précédent, ils sont plus âgés que la population générale, sont en détention depuis longtemps et pour longtemps et ont des dépenses très importantes. Ils ont dépensé, en moyenne, 3 158 €, soit plus de 4 fois plus que l'ensemble des personnes détenues (graphique 6).

Contrairement aux personnes détenues du groupe précédent, leurs dépenses sont davantage orientées vers les produits alimentaires (57% de leurs dépenses), les boissons (13%) ou les produits d'hygiène et de nettoyage (5%). Le tabac ne représente que 20 % de leurs dépenses, bien en dessous de la moyenne nationale de 46 %. Il s'agit donc également de personnes plus « riches » que les personnes du groupe 3, mais ayant fait, cette fois, le choix de dépenser davantage dans des produits du quotidien, hors tabac.

Graphique 6 : montant annuel moyen dépensé par catégorie chez les personnes détenues très consommatrices d'autres produits, en 2022



Lecture : les personnes détenues du groupe 6 ont dépensé 3 158 € en moyenne en 2022, contre 758 € chez l'ensemble de la population détenue.

Champ : personnes détenues ayant commandé et reçu au moins un produit en 2022 dans les établissements dont la cantine est en gestion publique.

Dès lors, selon la structure de consommation de biens des personnes détenues en établissement gérés en régie, il apparaît que les six groupes de consommateurs se distinguent tant sur le montant total dépensé que sur ceux dépensés dans le tabac, les produits alimentaires ou encore les appareils électroménagers. Ces profils ne doivent pas faire perdre de vue la structure très spécifique de la consommation en détention,

comparativement à celles des Français en général. La place prépondérante du tabac en est un des exemples les plus parlants.

À la suite de cette première réflexion, il semble pertinent d'observer les effets du contexte d'inflation généralisée, comme ce fut le cas en 2022, sur cette population pénale dont la structure de consommation semble particulière.

2. LES EFFETS DE L'INFLATION SUR LA CONSOMMATION DE BIENS EN DÉTENTION DANS LES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES EN GESTION PUBLIQUE

ENCADRÉ MÉTHODOLOGIQUE

Calcul d'un indice des prix à la consommation en détention

D'après l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), « l'inflation est la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix »⁹. On peut évaluer l'inflation en calculant un indice des prix à la consommation (IPC). Cet indicateur permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des produits consommés par les ménages¹⁰. Plusieurs éléments sont nécessaires pour calculer cet indicateur :

- Le prix unitaire de chaque produit, préalablement classé selon une nomenclature de produits, à deux dates différentes. Cela permet de calculer des évolutions de prix.
- Le « panier de biens moyen » à savoir la part de chaque catégorie de produits dans les dépenses de la population étudiée. Ce panier de bien est utilisé pour pondérer la moyenne de l'évolution des prix en fonction de la consommation réelle des personnes.

Pour calculer un IPC en détention, les libellés de produits et les prix unitaires saisis dans GENESIS ont été utilisés (voir encadré « Sources des données »). L'ensemble des produits a été classé selon la nomenclature ECOICOP¹¹ de niveau 3, utilisée par l'INSEE, afin de pouvoir comparer les résultats en détention avec ceux de la population générale.

Dans chaque établissement, seuls les produits en vente deux années consécutives ont été retenus. Environ 10 % des produits sont modifiés en cours d'année dans les établissements : ces produits sont exclus de l'analyse. Les prix sont comparés entre le début de l'année N et le début de l'année N+1, à l'aide de taux de variation.

Les dépenses globales des personnes détenues, ventilées par catégories de produits, ont permis la définition d'un panier de biens moyen. Afin d'être le plus fidèle possible aux variations des produits vendus au sein des établissements, ce panier de biens a été actualisé chaque année.

L'IPC en détention correspond donc à la moyenne des taux de variation des prix, pondéré par le poids de chaque catégorie de produits dans les dépenses des personnes détenues.

⁹ Pour plus d'information sur l'inflation, voir : [Définition - Inflation / Taux d'inflation / Taux d'inflation | Insee](#)

¹⁰ Pour plus d'informations sur l'IPC, voir : [Définition - Prix à la consommation \(Indice des\) / IPC / IPC | Insee](#)

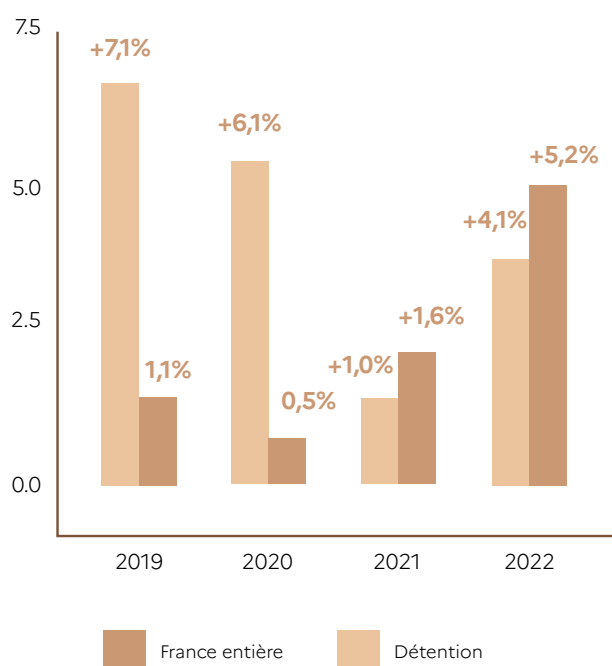
¹¹ European Classification of Individual Consumption by Purpose - ECOICOP, ou classification européenne des fonctions de consommation des ménages. Cette classification permet de décomposer la consommation des ménages par unité de besoin. Elle est utilisée par l'INSEE depuis 2016 dans la diffusion des indices des prix à la consommation (IPC). Pour plus d'informations, voir : [Classification européenne des fonctions de consommation des ménages - ECOICOP | Insee](#)

A. Des écarts importants entre les taux d'inflation en détention et en population générale...

L'inflation annuelle en détention s'élève à + 4,1 % en 2022, + 1,0 % en 2021, + 6,1 % en 2020 et + 7,1 % en 2019 (graphique 7).

On constate des écarts très marqués avec le taux d'inflation en France entière, comme en 2019 ou en 2020 où les écarts sont supérieurs à 5 points.

Graphique 7 : taux d'inflation en détention et en population générale, entre 2019 et 2022

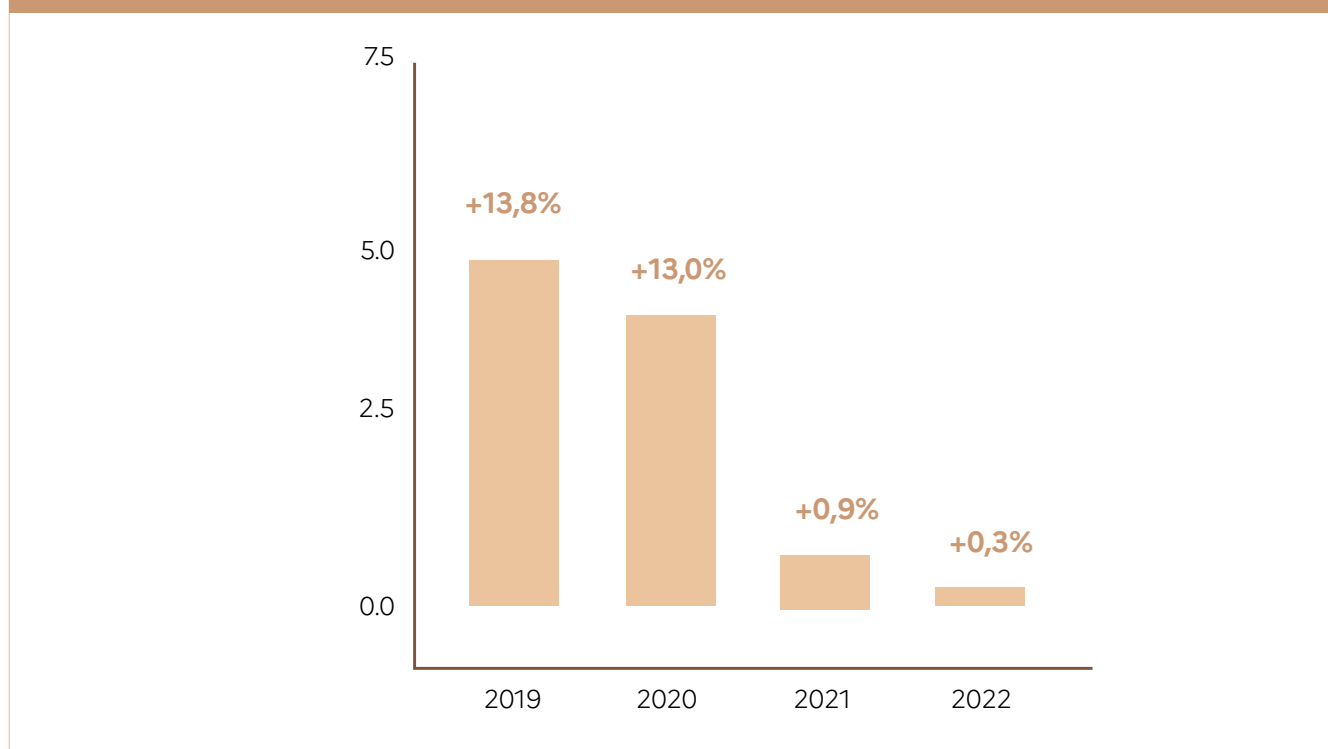


Lecture : le taux d'inflation global en 2022 s'élevait à 4,1 % en détention contre 5,2 % en population générale.

Champ : personnes détenues ayant commandé et reçu au moins un produit dans les établissements dont la cantine est en gestion publique.

Ces écarts s'expliquent par la place importante du tabac en détention. En effet, en 2019 et 2020, le tabac a augmenté de plus de 13 % (*graphique 8*). L'effet inverse est visible en 2021 et 2022 : comme les prix du tabac ont très peu augmenté ces deux années, l'inflation globale y est plus faible qu'en population générale. Une partie de ces écarts sont corrigés lorsque l'on observe les taux d'inflation hors tabac.

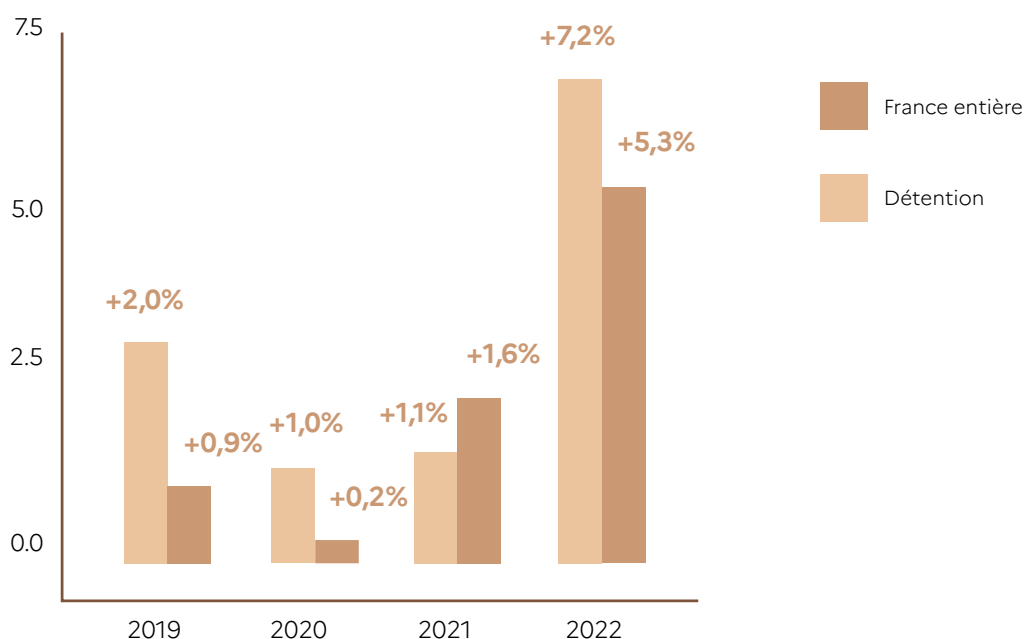
Graphique 8 : évolution annuelle des prix du tabac en détention, entre 2019 et 2022



Lecture : en détention, les prix du tabac ont augmenté de 0,3 % en 2022.

Champ : personnes détenues ayant commandé et reçu au moins un produit dans les établissements dont la cantine est en gestion publique.

Graphique 9 : taux d'inflation hors tabac en détention et en population générale, entre 2019 et 2022



Lecture : le taux d'inflation hors tabac s'élevait à 7,2 % en détention contre 5,3 % en population générale.

Champ : personnes détenues ayant commandé et reçu au moins un produit dans les établissements dont la cantine est en gestion publique.

En 2022, l'inflation hors tabac était beaucoup plus forte en détention (+ 7,2 %) qu'en population générale (+ 5,3 % - *graphique 9*). Ces écarts dans les taux d'inflation peuvent s'expliquer par deux hypothèses :

- Un « effet prix » : le prix des produits en vente augmente plus vite en détention que pour la population générale.
- Un « effet structure » : les personnes détenues consomment davantage que la population générale des produits dont le prix a augmenté plus vite.

Afin de déterminer quel effet est pertinent, nous avons appliqué à la détention une structure de consommation proche de celle de la population générale. Cela permet de voir ce qui se passerait sans différence de structures de consommation entre les personnes détenues et les personnes non détenues et d'observer, le cas échéant, un effet propre aux prix.

B. ... qui s'explique par la structure de consommation des personnes détenues

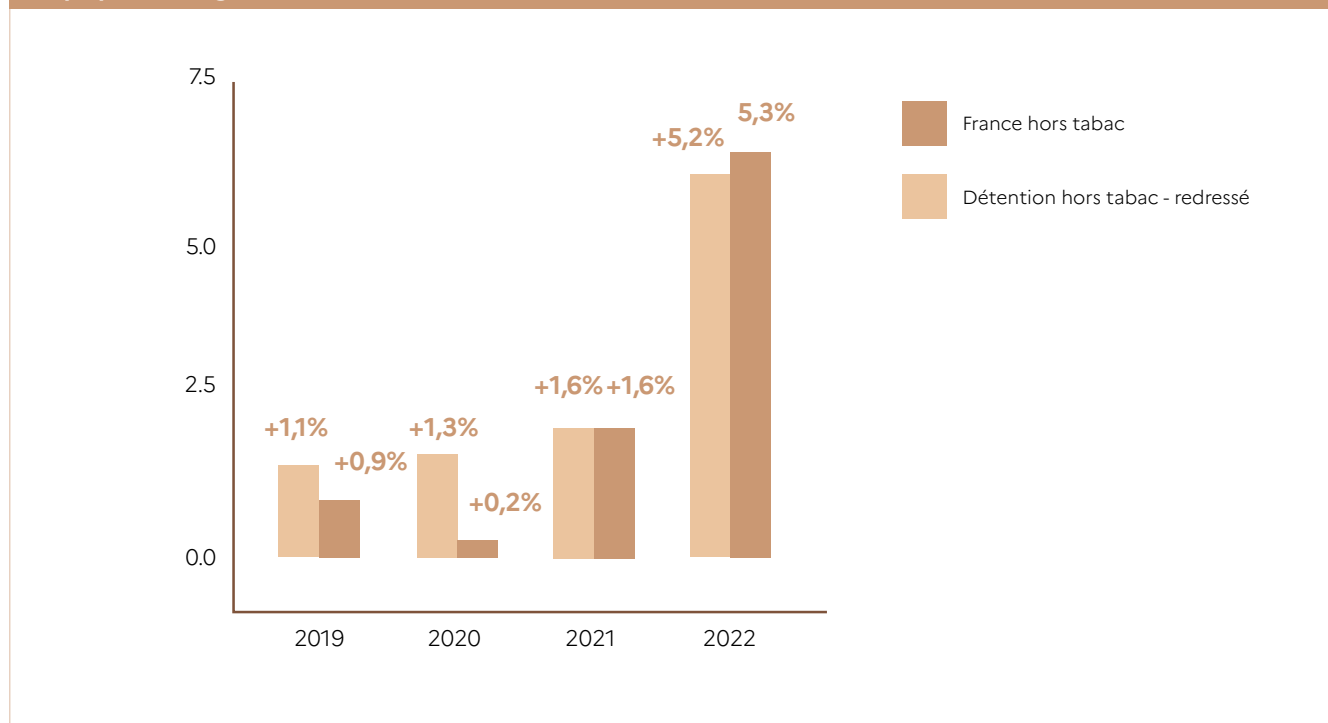
Le graphique 10 montre que si les personnes détenues avaient la même structure de consommation que la population générale, l'inflation y serait quasiment identique pour les années 2019, 2021 et 2022.

Une différence de 1 point subsiste en 2020, année particulière où le taux d'inflation très bas en population générale s'explique par une baisse du prix de l'énergie et des services comme le logement ou les transports. En effet, les produits alimentaires en population générale ont bien augmenté de 1,9% sur cette période, mais ceux de l'énergie ont diminué de

6,1% et ceux des services n'ont augmenté que de 0,9%¹². Puisque l'énergie et les services ne font pas partie des dépenses des personnes détenues, ils n'ont pas été concernés par ces baisses de prix, ce qui explique le taux d'inflation plus élevé en détention en 2020.

Les écarts entre l'inflation en détention et en population générale s'expliquent donc par des structures de consommation différenciées. Les personnes détenues, par leur structure de consommation orientée vers le tabac, les produits alimentaires et les produits d'hygiène, consomment davantage de produits dont le prix augmente de façon importante.

Graphique 10 : taux d'inflation hors tabac redressé en détention et taux d'inflation hors tabac en population générale, entre 2019 et 2022



Lecture : si les personnes détenues avaient la même structure de consommation que la population générale, alors le taux d'inflation hors tabac en détention serait de 5,2 %.

Champ : personnes détenues ayant commandé et reçu au moins un produit dans les établissements dont la cantine est en gestion publique.

¹² « Ralentissement des prix à la consommation en moyenne en 2020 », Informations rapides, 15 janvier 2021, n°11, INSEE.

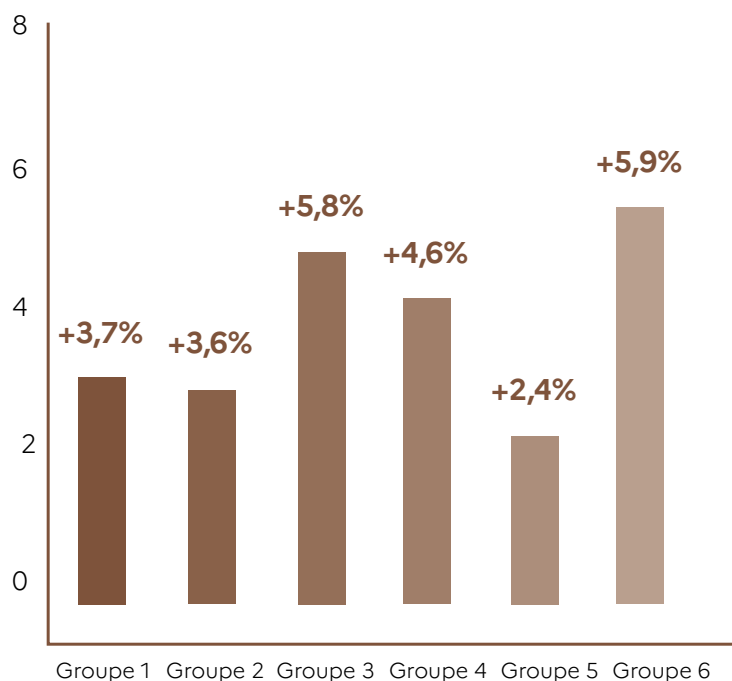
C. Une inflation variable en fonction des profils de consommateurs en détention

Bien que cette problématique touche l'ensemble des personnes détenues, les différents profils de consommateurs ne subissent pas l'inflation de la même façon en 2022 (*graphique 11*). Tout d'abord, les personnes restant peu de temps en détention sont moins touchées que les autres par cette inflation plus forte : c'est le cas des personnes détenues «de passage» (groupe 1, + 3,7%) et des personnes détenues aux dépenses modérées (groupe 2, + 3,6%). La forte place du tabac dans leur consommation explique ce résultat.

Les groupes les plus touchés par l'inflation en 2022 sont ceux dont la part du tabac dans leurs dépenses est la plus faible, soit les personnes détenues très consommatrices d'autres produits (groupe 6, + 5,9%). C'est également le cas des personnes détenues «déjà installées» (groupe 3, +5,6 %) et, dans une moindre mesure, des personnes détenues «qui s'installent» (groupe 4, + 4,6%).

En revanche, les personnes détenues très consommatrices de tabac (groupe 5, + 2,4%) subissent moins la hausse des prix en 2022, en raison du blocage des prix du tabac.

Graphique 11 : taux d'inflation en détention et en population générale, entre 2019 et 2022



Lecture : le taux d'inflation global en détention des personnes du groupe 1 est de + 3,7 % en 2022.

Champ : personnes détenues ayant commandé et reçu au moins un produit en 2022 dans les établissements dont la cantine est en gestion publique.

CONCLUSION

L'analyse des données de la cantine en détention montre que les personnes détenues ont une structure de consommation différente de celles de la population générale, du fait du contexte spécifique de la détention. Les dépenses sont orientées vers le tabac et les produits alimentaires, ces derniers permettant de compléter les repas distribués par l'administration pénitentiaire. Cependant, le montant annuel dépensé et la répartition des dépenses par catégories varient d'une personne détenue à l'autre : 6 profils-types de consommateurs sont ressortis, en fonction du montant global dépensé, des dépenses de tabac ou de produits alimentaires ou d'autres caractéristiques comme le moment de l'entrée en détention et la durée de détention. Le contexte de la détention rend les personnes détenues particulièrement vulnérables au contexte d'inflation généralisée, puisqu'ils consomment majoritairement, de par leur structure de consommation, des produits dont le prix augmente plus vite. Ils sont également particulièrement vulnérables aux variations de prix du tabac.

Il est important de rappeler que les résultats de cette étude ne portent que sur les établissements en gestion publique. Suite à un rapport de la Cour des comptes dénonçant des prix élevés et inégaux d'un établissement à l'autre, les prix de vente dans les établissements en gestion publique sont encadrés depuis 2012 par un accord-cadre national. Dès lors, le prix de vente des produits est proche du prix de vente en population générale. Cela peut expliquer qu'en dehors des effets de structure, l'évolution des prix en détention en gestion publique soit similaire pour les personnes détenues et non détenues. Il est possible que ce résultat soit différent dans les établissements en gestion déléguée, qui accueillent plus de la moitié des personnes détenues au niveau national. Cette étude serait donc à compléter par une analyse de la consommation des personnes détenues dans ces établissements.

¹³ Cour des comptes, « Le service public pénitentiaire : Prévenir la récidive, gérer la vie carcérale », Rapport public thématique, juillet 2010, pp. 69-80.

BIBLIOGRAPHIE



PICOT-NGO, Clément, PROTAIS, Caroline, « Initiation et consommation de tabac chez les personnes détenues », Tendances, n° 140 - Novembre 2020, Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies (OFDT).

OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS, Le guide du prisonnier, Paris, La Découverte, « Guides », 2021.

COUR DES COMPTES, « Le service public pénitentiaire : “Prévenir la récidive, gérer la vie carcérale” », Rapport public thématique, juillet 2010, p. 69-80.

INSEE, « Ralentissement des prix à la consommation en moyenne en 2020 », Informations rapides, 15 janvier 2021, n° 11.

Directeur de publication
Laurent Ridel

Rédacteur en chef
Mathias Denjean

Date de parution
Décembre 2023

Imprimeur
Centre d'impression numérique
35 rue de la gare
75019 Paris

Dépôt légal décembre 2023
ISSN
1967 - 5313 (imprimé)
2557 - 5775 (en ligne)

Direction de l'administration pénitentiaire